

DE

LA RÉUNION DE LYON A LA FRANCE

Étude historique

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX.

SUITE (*)

Durant ces luttes, les officiers français se sont tout à fait installés à Lyon. Chaque jour voit s'accroître leur autorité. Les citoyens ont constamment recours à leur intervention. C'est en vain que l'Église de Lyon proteste contre cet état de choses. Elle ne peut, malgré tous ses efforts, empêcher le grand mouvement qui porte les Lyonnais vers la France. Elle est impuissante également à entraver ces syndicats, ces associations dont le roi de France lui-même proclamait jadis l'illégalité et qui maintenant se produisent au grand jour (1).

(*) Voir la précédente livraison.

(1) V. aux *Arch. de la ville de Lyon*, le syndicat de 1294 et les syndicats suivants sous la cote BB. 367, nos 1, 2, 3, 4... Le syndicat de 1294 est publié (Monfalcon, *Doc.*, p. 442-443). Ménestrier a connu ces syndicats (*Bibl. de la ville de Lyon*, *Mss. de Ménest.*, 895-1383), mais il n'en a publié aucun.